

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Consultation du public sur le Plan particulier de gestion du projet création de la Réserve naturelle domaniale de « LA CHAVANNE » à « VAUX-CHAVANNE - MANHAY » introduit par le Département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne

En exécution de l'article 14 de la Loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973 et du livre Ier, Titre III du Code de l'Environnement et plus particulièrement des articles D.29-1 §4 a) 10° et D.29-2, le plan relève de la catégorie B et est soumis à enquête publique. L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 du Code de l'Environnement.

Le Collège communal informe la population de l'ouverture d'une enquête publique relative au plan susvisé, dont l'auteur est la Ministre wallonne de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan simultanément à la création de la Réserve naturelle susmentionnée.

Conformément à l'article D.29-13,2°, la durée de l'enquête est de 30 jours

Date d'affichage de l'avis d'enquête publique	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 12/07/2023
07/06/2023	12/06/2023	12/07/2023	Administration communale de Manhay, Voie de la Libération 4 à 6960 MANHAY Le 12/07/2023 à 11h00min	Collège communal de MANHAY Voie de la Libération 4 à 6960 MANHAY

Le dossier peut être consulté gratuitement dès l'annonce de l'enquête publique et jusqu'au jour de la clôture de celle-ci, les Lu-Ma 9h-12h et 13h30-16h30, Me-Je-Ve 9h-12h, Voie de la Libération 4 – 6960 MANHAY – Service environnement.

Le dossier peut toutefois être consulté « un jour par semaine jusqu'à 20 h ou le samedi matin » uniquement sur rendez-vous, pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du collège communal ou Mme HOHEISER Stephanie, Service environnement – Tel : 086/45.03.19 – shoheiser@manhay.org.

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès du Collège communal ou Mme HOHEISER Stephanie, Service environnement ou auprès du Département de la Nature et des Forêts (Cantonement de Marche-en-Famenne – rue du Carmel n°1 à 6900 MARLOIE – Tél. : 084/22 03 46 ou Service Central : avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes – Tél. : 081/33.58.20).

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

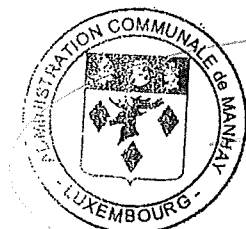
Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par Mme HOHEISER Stephanie, Service environnement – Tél. : 086/45 03 19 – shoheiser@manhay.org.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le plan objet de la présente enquête publique est le Gouvernement wallon.

A Manhay, le 05 juin 2023

La Directrice générale,

  
S. MOHY



Le Bourgmestre,

G. HUET